



SECURISATION DES PAIEMENTS A L'INTERNATIONAL

Entreprissimo
l'événement

le rendez-vous
des entrepreneurs

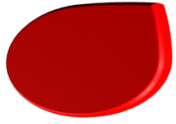
25,26,27
NOVEMBRE 09
DIJON

 **GCE Trade**

GROUPE CAISSE D'EPARGNE

Programme

- 🚩 Exportateurs : Les Risques Financiers du Commerce International
- 🚩 Aggravation des risques avec la crise financière/économique
- 🚩 De l'utilité du Crédit Documentaire
- 🚩 Alternative : La Lettre de Crédit Stand By (Stand By Letter of Credit)



Les Risques Financiers du Commerce International

Risques commerciaux

1- Risque d'annulation de la commande :

→ C'est le risque de fabrication, c'est-à-dire l'annulation de la commande alors que la production a été lancée.

2- Risque de non paiement alors que la créance est exigible :

- C'est le risque de défaillance au niveau financier de l'acheteur du fait :
- ✓ de difficultés de trésorerie
 - ✓ de mauvaise volonté de l'importateur (personne ne peut obliger une entreprise à donner un ordre de paiement à sa banque).
 - ✓ d'une décision d'un Tribunal (règlement judiciaire, dépôt de bilan, etc.)



Les Risques Financiers du Commerce International

Risques pays

1- Risque de non-transfert :

- ✓ Le débiteur étranger peut payer sa dette mais la banque centrale du pays n'a pas les réserves de change suffisantes. Les retards sont variables, de quelques jours à plusieurs mois, voire années.

2- Risque politique :

- ✓ décision gouvernementale d'interrompre les paiements (en cas de guerre par exemple), ou des Nations-Unies (décret d'embargo).

3- Risque économique :

- ✓ Difficultés financières du pays conduisant au gel des du paiement des dettes du pays et de ses acteurs économiques
- ✓ Insolvabilité d'un garant bancaire : l'exportateur peut penser être protégé contre le risque de non-paiement car il bénéficie d'une garantie de paiement de la banque de l'importateur.

La récente crise financière montre que ces risques sont une réalité



Conséquences de la Crise

1- Défaillances accrues d'entreprises ou dégradation de leur santé financière :

La crise est internationale et touche la plupart des pays : les entreprises exportatrices, souvent épargnées lors de crise économique nationale, sont aussi affectées.

2- Réduction ou suppression des couvertures des assureurs crédit

pour 2 raisons :

- ✓ dégradation réelle de la situation de l'acheteur étranger (incidents de paiements constatés...)
- ✓ appartenance de l'acheteur étranger à un **secteur** sinistré

3- Montée du risque pays

- ✓ Risque économique accru dans certains pays même sur des pays proches réputés solides jusqu'alors (Cf. Islande, Irlande, Royaume Uni, Espagne...)
- ✓ Avant d'être économique la crise actuelle a démarré par une crise financière avec de nombreuses défaillances ou difficultés d'établissements bancaires → quid de la qualité des garants bancaires ?



Solution... Le Crédit Documentaire

- 📄 Un seul instrument de paiement peut couvrir l'ensemble de ces risques : **le crédit documentaire irrévocable et confirmé.**
- 📄 Les autres instruments de paiement utilisés dans le commerce international ne sont que des moyens de paiement.
- 📄 Aucun d'eux n'est à la fois une garantie de paiement et un moyen de paiement.
- 📄 Même une lettre de change avalisée ne peut être comparée au crédit documentaire puisqu'une banque ne peut l'avaliser qu'après l'acceptation par le tiré, donc après expédition des marchandises. Le risque de fabrication et le risque politique ne sont jamais couverts.



Le Crédit Documentaire... Définition

 C'EST UN MOYEN DE PAIEMENT ASSORTI DE GARANTIE(S) BANCAIRE(S)

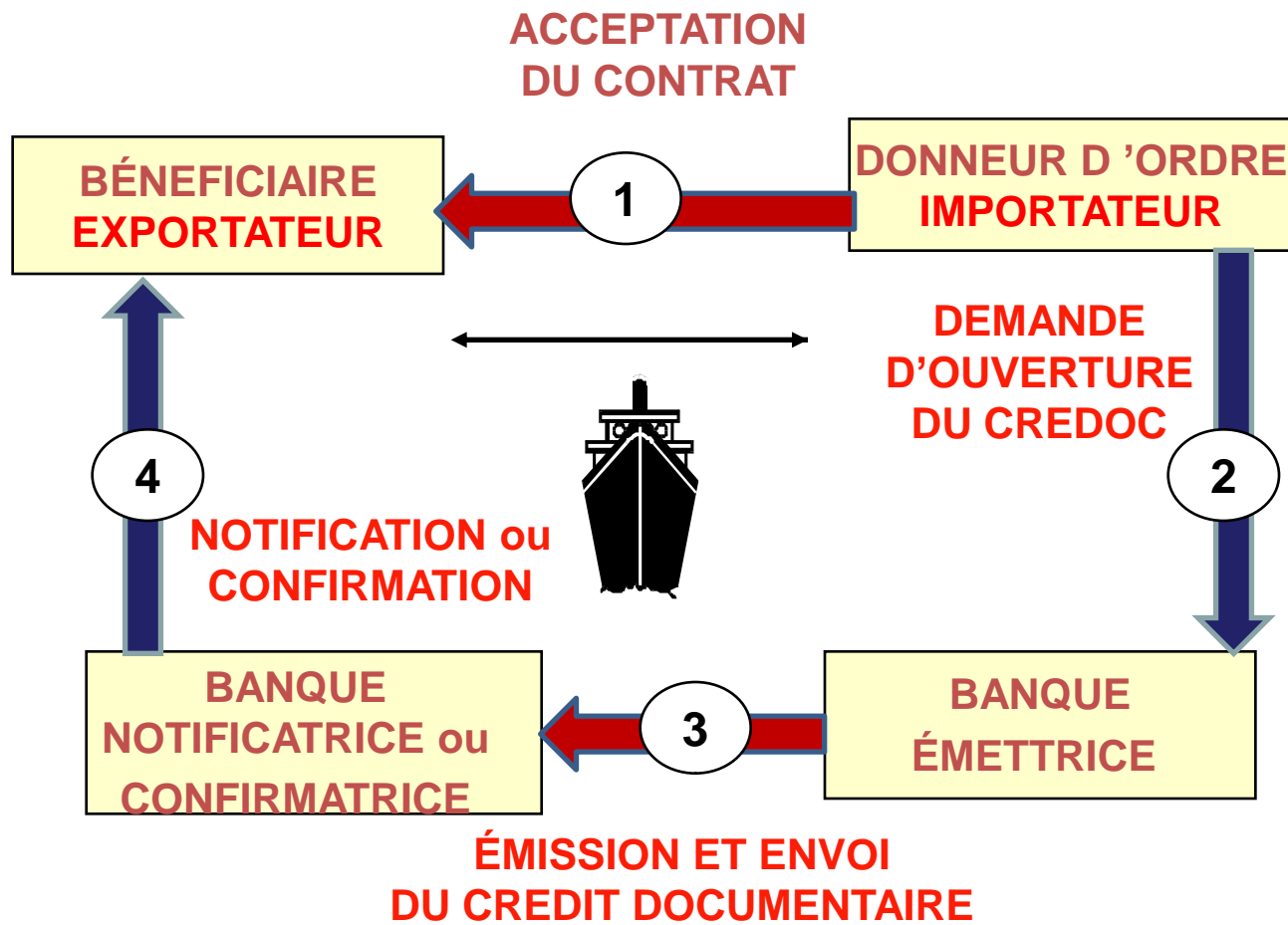
 Il se définit comme suit:

C'est l'engagement irrévocable d'une banque (la banque émettrice), à la demande de son client (le donneur d'ordre/l'acheteur), de payer une somme d'argent à une échéance convenue en faveur d'un tiers (le bénéficiaire/le vendeur) dûment avisé par une banque (la banque notificatrice) contre remise des documents requis, strictement conformes aux termes du crédit documentaire.



Le Crédit Documentaire :

Schéma simplifié





La Confirmation du Crédit Documentaire

Couverture du Risque Pays Emetteur et Banque Emettrice




Afin d'éliminer le risque Pays, le vendeur peut exiger que le crédit en sa faveur soit confirmé :

- ✓ La banque notificatrice généralement - ou bien toute autre banque d'envergure satisfaisante située hors du pays émetteur et dans un pays à risque politico-économique nul ou presque – devient alors la banque confirmatrice: elle donne son engagement irrévocable de payer les documents de l'exportateur si ceux-ci sont strictement conformes. Tout risque de non transfert, qu'il soit d'origine catastrophique, économique ou politique est alors écarté.
- ✓ De simple instrument de paiement, le Crédoc devient alors un véritable outil de GARANTIE couvrant le risque d'insolvabilité de l'acheteur et le risque pays.



Confirmation : comment l'appréhender

Préalablement à toute négociation commerciale, l'exportateur devrait contacter son banquier pour :

-  Approcher les risques Pays et Banque
débattre de l'utilité ou non de la confirmation
privilégier une banque émettrice parmi les banques du donneur d'ordre
→ possibilité d'économiser sur la coût de la confirmation en sélectionnant la banque émettrice la mieux cotée.
-  Simplifier le circuit d'acheminement de la L/C
il peut être profitable d'obtenir de sa banque qu'elle approche la banque émettrice afin d'obtenir la L/C en direct
-  ...et aussi élaborer un projet détaillant le contenu de la L/C à faire ouvrir par le client étranger. → But : éviter des modifications à postériori.



Crédit Documentaire : Outil de Mobilisation de la Créance Export

Dans une créance payable par crédit documentaire, le risque n'est plus sur l'acheteur mais sur la banque émettrice : il est donc plus facile de mobiliser sa créance auprès de son banquier.



Escompte avec ou sans recours

- ✓ Si le crédoc est simplement notifié, l'exportateur peut obtenir de sa banque un escompte avec recours, c'est-à-dire « Sauf Bonne Fin » : en cas de non paiement de la L/C à l'échéance, par la banque émettrice, la banque notificatrice débitera l'exportateur de la créance impayée
- ✓ S'il est confirmé, la banque confirmatrice pourra proposer à l'exportateur un escompte sans recours ; il s'agit alors d'un véritable rachat de créance qui permet à l'exportateur d'obtenir à la fois de la trésorerie et de sortir la créance de son poste client (« Window-Dressing »)



La Stand-By Letter of Credit (SBLC) Alternative à l'Assurance Crédit ou au Crédit Documentaire

- ✓ La SBLC est une garantie bancaire qui permet de couvrir le risque de non paiement de l'acheteur.
- ✓ La banque émettrice de la SBLC (banque de l'acheteur) s'engage, à première demande, à effectuer le règlement auprès du vendeur en cas de défaillance de l'acheteur.
- ✓ Comme toute garantie, elle n'a pas vocation à être mise en jeu, les obligations commerciales de l'acheteur et de l'exportateur devant être respectées conformément au contrat commercial signé entre les deux parties.

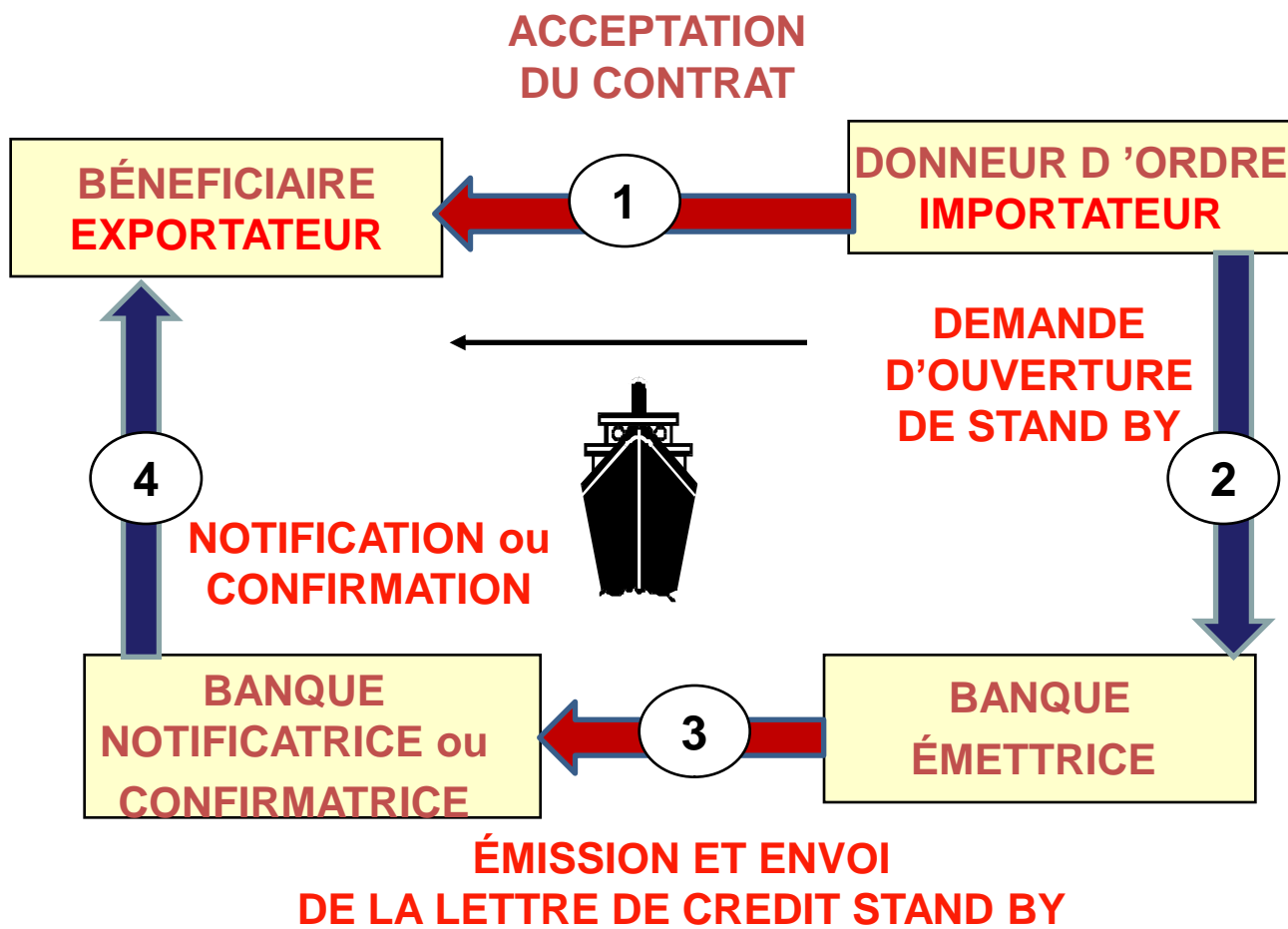


La Stand-By Letter of Credit (SBLC) Alternative à l'Assurance Crédit ou au Crédit Documentaire

- ✓ En cas de non paiement par l'acheteur à l'échéance contractuelle, le vendeur met en jeu la SBLC en présentant des documents justifiant de l'exécution du contrat commercial par lui même et du non paiement par l'acheteur ; cette condition la place au rang des garanties documentaires.
- ✓ Elle peut couvrir une commande ponctuelle ou un courant d'affaires annuel (elle est alors émise pour l'équivalent de l'encours moyen et pour une durée d'un 1 an ou de 6 mois renouvelables)
- ✓ Juridiquement, les SBLC sont régies soit par la publication n° 600 - Règles et Usances Uniformes (RUU600) de la CCI, soit par la publication n° 590 - RPIS 98 (Règles et Pratiques Internationales relatives aux Standby) de la même organisation, leur conférant un caractère universel.



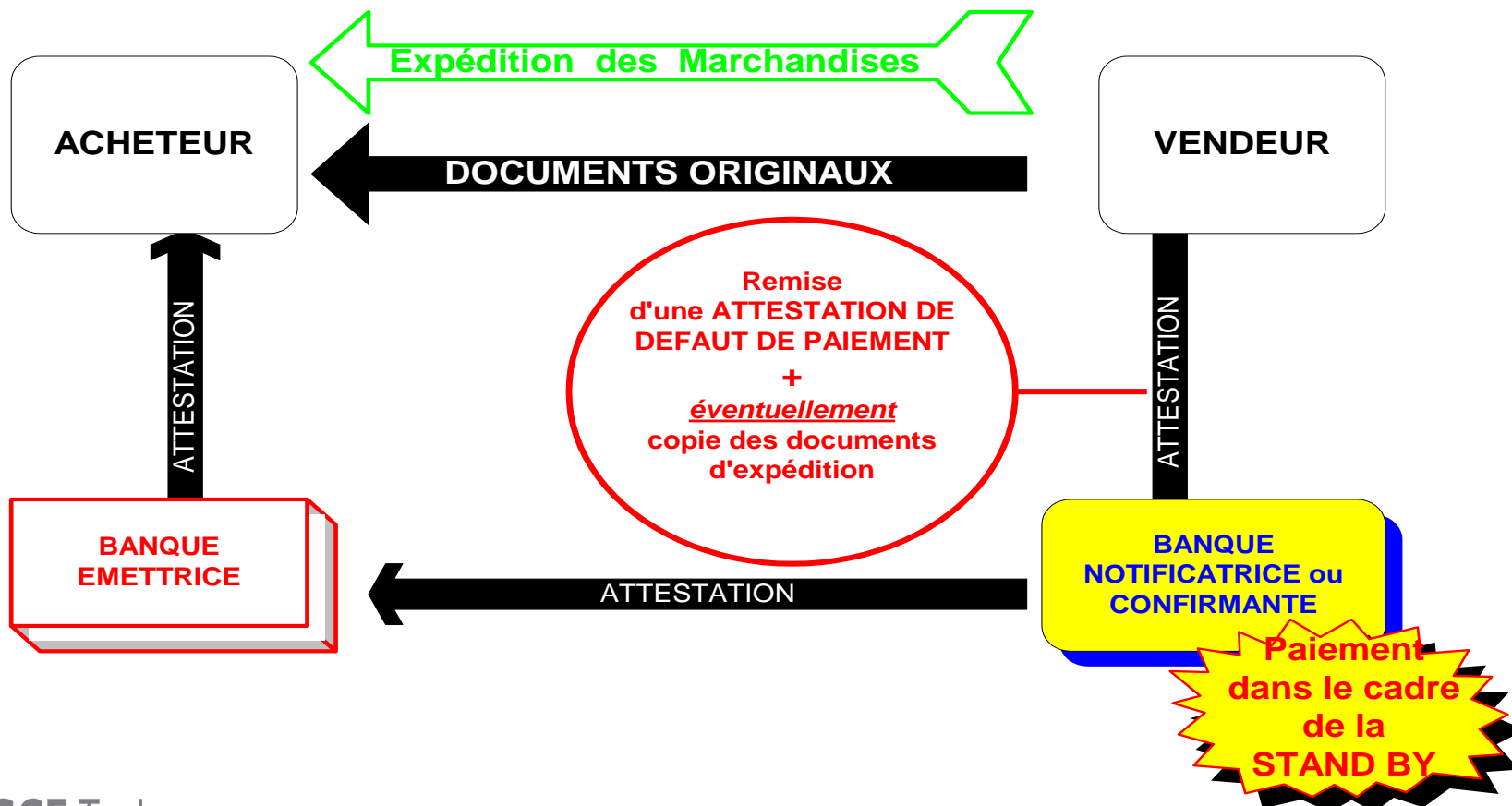
La Lettre de Crédit Stand By Alternative à l'Assurance Crédit ou au Crédit Documentaire





La Lettre de Crédit Stand By Alternative à l'Assurance Crédit ou au Crédit Documentaire

LA REALISATION DANS LE CADRE D'UNE STAND-BY





La Stand-By Letter of Credit (SBLC)

Points forts

- ✓ Gain de temps (moins de charge administrative qu'un crédoc tant pour l'acheteur que pour le vendeur)
- ✓ Réduction des coûts
- ✓ Envoi des documents d'expédition directement à l'acheteur
- ✓ Couverture de la créance à 100 %
- ✓ Possibilité de Confirmation (couverture du risque Politique, Economique...)
- ✓ Universalité de droit



La Stand-By Letter of Credit (SBLC) Limites



Côté acheteur :

- ✓ Méconnaissance donc réticence à l'utiliser
- ✓ Non pratiquée dans certains pays
- ✓ Risque de mise en jeu abusive
- ✓ Ne permet pas d'imposer des contraintes au vendeur



Côté vendeur :

- ✓ Exclue les possibilités de refinancement
- ✓ Initiative du règlement laissée à l'acheteur (retards possibles)
- ✓ Engagement conditionnel (risque d'irrégularités)
- ✓ Impose un suivi de l'encours des expéditions (si couverture d'un courant d'affaires)
- ✓ Difficulté d'appréhender les délais de rapatriements : scrupules à actionner la SBLC

LA CAISSE D'EPARGNE ET SON SERVICE GCE TRADE

*A VOTRE DISPOSITION POUR VOUS ACCOMPAGNER
DANS VOS OPERATIONS A L'INTERNATIONAL*

Merci pour votre attention

Bruno PACCARD

Chargé d'Affaires Internationales

c/o **BANQUE PALATINE** (Groupe BPCE)

177 Rue Garibaldi

69003 LYON

Tél. 04 72 84 77 85

Mobile 06 78 48 79 29

Fax 04 78 14 05 88

Email b.paccard@palatine.fr